

UNION DU PEUPLE GABONAIS



Groupe Parlementaire UPG

REPONSE
AU
DISCOURS DE POLITIQUE GENERALE
DE
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Excellences

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions
diplomatiques accréditées au GABON ;
Mesdames et Messieurs les Présidents des corps constitués ;

Honorables Députés et chers Collègues ;
Distingué invités ;
Mesdames, Messieurs,

L'autorité du calendrier républicain, qui commande au Premier
Ministre désigné de présenter son discours de politique générale dans
les quarante cinq jours de sa nomination aux représentants de la
Nation, nous vaut la tenue des présentes assises.

Monsieur le Premier Ministre,

Au terme du renouvellement de la chambre des députés, opéré sous le
même septennat, vous avez été reconduit dans les fonctions de Chef du
Gouvernement.

Cette nomination, qui vous offre l'opportunité de poursuivre l'œuvre
politique entamée à l'inauguration du septennat en cours, aurait dû,
à l'analyse, vous conduire à dresser de manière franche, le premier
bilan étape du programme que vous avez eu l'insigne honneur
d'initier, de sorte à en apprécier les idées forces à l'épreuve du
terrain, à en indiquer les correctifs utiles à apporter, à dire ce
qui a été réalisé, à montrer ce qui reste à faire, à en évaluer la
faisabilité du programme restant à courir, au regard des moyens
disponibles ou des économies potentiellement réalisables.

Monsieur le Premier Ministre.

En vertu des dispositions de l'article 8 de la loi fondamentale, vous
êtes personnellement associé à la détermination de la politique de la
Nation.

Le privilège qu'offre cette fonction et la haute mission à laquelle vous êtes associé, confèrent à votre discours et à votre action, une valeur et une portée qui doivent faire autorité.

Or, il se trouve qu'en suivant votre action et en écoutant vos déclarations, l'on constate qu'au-delà de la profession de foi et des effets d'annonce, de nombreuses lignes de fracture s'ouvrent de partout, imposant à l'observateur, la désagréable impression que vous éprouvez le plus grand mal à rassembler, à la fois autour de votre discours, et autour de votre personne.

En effet.

Depuis votre nomination, la générosité du slogan qui tient lieu de projet de société, en l'occurrence **les actes pour le Gabon**, reste désespérément attendue dans sa réelle signification, et ce, dès l'acte fondateur qui a traduit à l'opinion votre équation personnelle, celle-là même qui porte la marque de votre identité politique.

Oui Monsieur le Premier Ministre ;

Les gabonaises et les gabonais pensent, que si les actes pour le Gabon, grâce auxquels demain sera, pour chacune et chacun d'eux, meilleur qu'aujourd'hui c'est d'avoir 50 ministres pour une population d'à peine un million d'habitants, votre gouvernement, à sa seule taille, est le dernier clou planté sur le cercueil des espérances du Peuple.

Il faut noter par ailleurs, qu'en plus des dépenses causées par 50 Ministres, 112 personnes identifiées à la solde ayant rang et prérogatives de Ministre d'Etat et de Ministre soit 162 personnes coûteraient à l'Etat 7,776 milliards par an.

Cette hypertrophie unanimement décriée, qui ne trouve d'équivalent que dans les gouvernements de la période monolithique, de triste mémoire, affiche de la manière la plus insolente devant l'opinion nationale et internationale, votre indifférence face aux exigences de la bonne gouvernance.

Monsieur le Premier Ministre,

Le 6 mars 2006, dans cette salle et dans la même posture, vous avez dressé des constats, pris des engagements, et indiqué des orientations fortes.

Notre devoir de mémoire nous permet de nous rappeler les extraits significatifs de votre propos qui ont mis en relief le Chômage, la précarité, la perte des valeurs civiques et l'impunité au nombre des travers contre lesquels vous avez engagé votre gouvernement, vous aviez annoncé cinq axes autour desquels nous sommes en droit d'attendre, sinon un bénéfice d'inventaire, à tout le moins un bilan étape.

Afin d'offrir à chacun les moyens de suivre la lisibilité de votre action, je vais faire du **Verbatim** et reprendre vos propres termes.

Les cinq axes de votre action sont les suivants :

- la promotion d'une croissance forte, soutenue, durable, et génératrice d'emplois reposant sur les mines, les hydrocarbures, la forêt, l'agriculture, la pêche, le tourisme, les infrastructures et l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- la lutte contre la pauvreté et une plus grande justice sociale par des actions dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la culture, de la santé et de l'habitat ;
- la promotion de la femme et la protection de la veuve et de l'orphelin ;
- la prise en compte des préoccupations des jeunes, notamment le chômage ;
- la garantie de la paix.

S'agissant de votre lutte contre le chômage et la précarité en vue d'améliorer le vécu quotidien des gabonais, nous choisissons d'observer votre action au regard de quatre événements. Le premier est relatif à la mesure de relèvement du salaire minimum inter professionnel garanti, le second est relatif à votre politique de l'emploi, le troisième est relatif à l'environnement des affaires, le quatrième est relatif à votre politique d'encadrement des prix.

En ce qui concerne le salaire minimum inter professionnel garanti, il a été constaté, qu'après avoir, de manière presque sentencieuse, opposé une fin de non recevoir à des revendications syndicales, qui réclamaient le relèvement du SMIG, vous vous êtes ensuite, aux forceps, rallié à cette exigence, sous la poussée revendicative de la classe ouvrière, donnant à chacun l'occasion de conclure que votre programme, notamment **les actes pour le GABON**, semblait se résumer à un ensemble de mesures qui vont se déterminer d'elles-mêmes à la remorque des faits.

Si l'augmentation du SMIG à 80.000 francs cfa s'exécute dans le secteur public, il est à noter que le secteur privé renâcle quant à l'exécution de cette mesure faute de dialogue et des mesures d'accompagnement.

Sur le même registre, vous légitimerez les grèves dans les secteurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, puisque la condition de l'enseignant et la qualité des structures d'accueil ne sont pas dans les priorités de votre gouvernement, vos dernières visites à Bikélé et sur les nombreux terrains vagues sur lesquels vous vous êtes signalés ces derniers temps, ajoutant aux mêmes effets de manches initiés par vos illustres prédécesseurs.

Monsieur le Premier Ministre,

La visite d'inspection du 23 janvier 2007 effectuée dans la capitale a permis de confirmer l'état de dégradation très avancé des voiries évaluées à 500km.

L'examen de la loi de finances 2007 n'a inscrit que 7 milliards de francs CFA alors que le coût des travaux d'urgence hors déguerpissement et déplacement des réseaux divers, a été estimé à plus de 18 milliards de francs CFA. Que comptez-vous faire pour donner à la capitale les meilleures conditions de circulation ?

En matière d'habitat, le Gabon fait face à une crise de logement, avec une demande importante non satisfaite de 60 mille logements qui s'accroît annuellement de 10 mille logements. Comment votre gouvernement compte-t-il résoudre ce problème ?

Monsieur le Premier Ministre ;

En vous arrachant le relèvement du SMIG, chaque gabonaise et chaque gabonais s'est définitivement fait sa religion sur votre réel engagement pour l'amélioration de leurs conditions de vie, d'autant qu'à ce jour, votre gouvernement éprouve le plus grand mal à étendre cette mesure au secteur productif, rapportant la preuve la plus indéniable que le relèvement du SMIG n'a jamais émargé dans votre projet de société, pour autant qu'il en existe.

S'agissant de votre politique de résorption du chômage, il nous a été donné d'entendre, que votre programme prônerait le plein emploi.

Pour y parvenir, le gouvernement a liquidé **AIR GABON et GABON POSTES, GABON TELECOM, NOVOTEL INTERCONTINENTAL OKOUME PALACE, etc.**

Par ces mesures, plus de mille familles gabonaises ont perdu leurs salaires, et par la faiblesse de notre tissu économique, plus des trois quart n'ont pas retrouvé un emploi, condamnant leurs familles à la pauvreté, et dans certains cas, abandonnant dans une situation de précarité inédite à l'extérieur, des enfants qui vivaient sur les seules ressources du parent salarié.

De la sorte, vous avez, avec une détermination rarement signalée et sans bénéfice du moindre discernement, amplifié de la manière la plus méthodique, la précarité et le chômage.

Pour ce qui est de l'environnement des affaires, que vous vous êtes engagé à améliorer, vos premiers actes posés dans cet espace, inclinent à la plus grande réserve. Et c'est peu dire.

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le 17 octobre 1993, le Gabon, est membre d'un grand ensemble régional, en l'occurrence, l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, en abrégé **l'OHADA.**

Entre autres conséquences, l'**OHADA**, en tant que loi supranationale, impose sur le droit interne, y compris sur le régime des sociétés à participation de l'Etat ou des collectivités publiques, ainsi qu'il est clairement disposé à l'article 10 du traité en ces termes, je cite : **les actes uniformes sont directement applicables et obligatoires dans les Etats Parties nonobstant toute disposition contraire de droit interne, antérieure ou postérieure.**

L'évocation de ces références, nous ramène à l'esprit la liquidation des sociétés **AIR GABON, GABON POSTE et GABON TELECOM.**

Dans le cadre de ces liquidations, votre gouvernement s'est appuyé sur les lois 11/82 et 12/82 relatives aux sociétés d'Etat, pour liquider **GABON POSTE et GABON TELECOM.**

De manière instantanée, et alors que les procédures de liquidation avaient peine à se mettre en place, vous avez créé **LA POSTE** et le groupe **GABON TELECOM.**

Cette manière de faire, qui relève de la pratique anglo-saxonne, de **liquidation-création**, s'inscrit en violation flagrante du droit applicable sur notre territoire, lequel interpelle à la fois la réglementation communautaire et notre législation du travail. En effet.

Le code du travail en son article 59 commande à L'employeur qui envisage de procéder à un licenciement individuel ou collectif pour motif économique, d'adresser aux délégués du personnel et aux membres du comité permanent de concertation économique et sociale un plan social.

Toutes ces préoccupations, dont la nature sociale est indiscutable, ne vous ont nullement effleuré, alors qu'elles concernent les gabonaises et les gabonais, que vous dites vous avoir plébiscité.

Monsieur le Premier Ministre,

Pour améliorer le quotidien des gabonais, le relèvement du SMIG doit s'accompagner des mesures significatives, notamment l'encadrement des prix, afin de préserver le pouvoir d'achat des poussées inflationnistes, qui peuvent en neutraliser les acquis.

A ce propos, la dernière augmentation du prix du carburant, intervenue près de un an après une précédente, annoncée par vous-même comme la dernière, est un sacré tête à queue faite au relèvement du SMIG.

Cette augmentation, de l'ordre de 25%, va avoir des effets en chaîne sur l'ensemble de l'économie, et plus particulièrement sur les produits de première nécessité.

Pour tenter d'adoucir la pilule, le Ministre d'Etat, Ministre des Finances se lance dans l'énoncé hasardeuse des mesures sociales dont les conséquences attendues ne sont annoncées ni en terme de quantité ni en terme de qualité de prestations démontrant que ces mesures ont été annoncées sans véritables études préalables.

S'agissant des prix des produits pétroliers, même s'il faut se réjouir de l'harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire grâce à la péréquation zonale, l'examen scrupuleux de la structure actuelle des prix de produits pétroliers montre que sur 1 litre de super qui sort de SOGARA pour aller par exemple à Ndjolé et dont le prix de cession est de 315,73 FCFA hors taxes :

- le consommateur s'acquitte de 6,71 FCFA pour le passage dans le dépôt Mobil de Port-Gentil ;
- il paye une redevance de 1,05 FCFA à l'OPRAG ;
- il paye 24,87 FCFA à la SHO pour son transport fluvial jusqu'à Ndjolé.

Par ailleurs, il faut noter que la somme des marges (Distributeurs et Revendeurs) représente 72,61 FCFA soit 12% du prix de vente et la somme des taxes que l'Etat prélève sur ce litre de super est de 138,79 FCFA soit 23,32% du prix de vente.

En somme sur un litre de super, sorti de SOGARA à 315,73 FCFA et vendu à Ndjolé à 595 FCFA,

- l'Etat prélève 139 FCFA soit 23% du prix,
- les distributeurs sont rémunérés à 45 FCFA soit 8% du prix ;
- le revendeurs sont rémunérés à 27 FCFA soit 5 % du prix

le consommateur paie 211 FCFA sur 1 litre de super sorti de SOGARA à 315,73 FCFA et vendu à Ndjolé à 595 FCFA. Chacun aura noté que les prix des carburants subissent une pression fiscale très importante de l'ordre de 23% avec une efficacité de recouvrement non garanti dans le secteur pétrolier aval.

De ce qui précède, la dernière augmentation des prix du super et du gasoil de 25 % va avoir des effets induits sur les facteurs de production et leurs coûts unitaires : le boulanger qui achète du gasoil pour alimenter son four va répercuter les 25% sur le prix de revient de son pain, nonobstant la mercuriale. La SEEG qui produit de l'électricité avec des groupes fonctionnant au gasoil aura naturellement tendance à répercuter les 25% d'augmentation du gasoil sur le prix du KWH, etc.

Le Gouvernement gabonais a simplement pêché dans la mise en application du mécanisme d'indexation des prix des produits pétroliers et dont les textes réglementaires sont prêts depuis une décennie.

Par rapport au secteur pétrolier aval, des mesures lancées permettant la maîtrise les coûts liés au stockage et à la distribution des produits pétroliers dans notre pays ont pourtant été arrêtées mais jusqu'alors non mises en application.

Comment comprendre que depuis 1948, la SHO soit la seule société capable de transporter les carburants de Port-Gentil à Lambaréné et Ndjolé, imposant ses prix, alors que la Compagnie de Navigation Intérieure serait toute indiquée pour transporter les dits carburants.

Comment comprendre que le Gabon ne dispose pas depuis 40 ans d'une capacité de stockage d'un produit aussi stratégique dans les carburants au point qu'il soit amené à fonctionner à flux tendu ; alors que depuis bientôt 10 ans, les consommateurs financent à raison de 1 FCFA/litre le stock de sécurité de notre pays.

La mise en place de la Grande Société Gabonaise d'Entreposage des Produits Pétroliers (SGEPP) est un projet que l'Union du Peuple Gabonais soutient, d'autant que la mise à disposition des carburants sur l'ensemble du territoire, les mécanismes de l'indexation des prix et son corollaire de stabilisation de ces derniers à la pompe, la péréquation zonale y afférente et bien évidemment la diminution conséquente des coûts de structure permettront à terme, la maîtrise véritable des prix à la pompe pour les ramener à des niveaux de l'ordre de 25 à 30% en deçà des prix actuels.

S'agissant de l'énergie, il faut relever que la convention de concession passée entre la société Véolia et la SEEG n'a pas été respectée dans plusieurs de ces articles notamment articles 3, 9, 16, 18, 19, 20, 43 et 44. En effet, l'article 3 dispose que : **le concessionnaire doit pendant la durée de la convention répondre à la demande en eau potable et en énergie électrique des populations et leur offrir une qualité de service, en même temps que le bien de retour renouvelable ont vocation à être remplacés par le concessionnaire.**

En ce qui concerne les 100 milliards de francs CFA constituant le montant des travaux à réaliser par le concessionnaire, l'article 20 stipule : **qu'il faudrait 12 mois après la concession soit au plus tard le 31 décembre 2000, le concessionnaire se devait de présenter un plan d'amélioration de la continuité de la fourniture de l'énergie électrique et la réduction du nombre de mini coupure.**

Depuis février 2007, les gabonaises et les gabonais sont victimes de rationnement d'énergie, des coupures intempestives d'électricité détériorant le parc du matériel électroménager et électronique en leur possession.

Monsieur le Premier Ministre, quelles sont les démarches que votre gouvernement a engagé auprès de la SEEG pour réparer les dommages causés aux Gabonais ?

En partageant avec vous le constat de la dérive des valeurs civiques, nous notons avec effroi, que la concorde, la levée des couleurs le territoire national, la famille, tous ces symboles autrefois sanctifiés, se diluent progressivement jusqu'à l'effacement, y compris dans les premiers cercles de votre propre gouvernement.

Sur cette question, comment pouvez-vous décemment fustiger les passes droits, si vous entretenez dans l'opinion, le plus grand flou autour de cette forfaiture que constitue l'affaire MBANIE ?

La clarté doit être faite sur cette affaire pour restaurer la respectabilité des personnalités mises en cause par la presse. C'est le sens de notre plainte.

Monsieur le Premier Ministre,

Comment comprendre que dans un pays qui prône l'unité nationale, les revendications identitaires affichées dans des espaces de grande mixité fassent le lit de l'exclusion ethnique, tribale, clanique ou provinciale ?

Dès cet instant, votre gouvernement contribue à exclure de l'inconscient collectif, l'idée pour les gabonais de nourrir des légitimes ambitions au-delà de l'univers de leurs origines.

Pour notre part, notre aversion pour le tribalisme, pour l'exclusion ethnique vient de se manifester avec éloquence et gravité à Gamba par l'élection d'un natif de Bitam en Ogooué Maritime, **faisant de cette cité la capitale de l'unité nationale et de la gabonité.**

Au moment de terminer mon propos, mes derniers mots seront pour mes collègues, les honorables députés.

Chers collègues,

Notre mission à partir de ce jour, est de représenter la Nation, et de traduire sa volonté réellement connue.

La pratique institutionnelle, a transformé l'hémicycle en lieu d'affrontement réducteur, entre une majorité et une minorité politiques. C'est une erreur, pire, c'est une dérive, d'autant que dans ce clivage partisan, l'intérêt du Peuple s'en trouve par trop souvent oublié.

Soutenir le gouvernement, qui est un devoir politique, ne doit pas s'appliquer de manière mécanique, lorsque l'intérêt général est en jeu.

Mesdames, Messieurs,

Souvenez-vous toujours, que l'apartheid, de triste mémoire, a été soutenu en dépit du bon sens, par une majorité parlementaire au nom de la discipline de parti.

Souvenez-vous toujours, que le nazisme, qui a valu au monde l'un des plus grands charniers de l'histoire, a été soutenu en dépit du bon sens, par une majorité parlementaire, au nom de la discipline de parti.

Souvenez-vous toujours, que l'esclavage, cette injure à l'homme noir, a été soutenu en dépit du bon sens, par une majorité parlementaire, au nom de la discipline de parti.

Au moment où nous inaugurons une nouvelle législature, permettez moi d'inviter chacun à lire dans le bon sens, que nous avons tous en partage, pour discerner entre les intérêts partisans et l'intérêt général.

Beaucoup de projets, qui viseront des intérêts particuliers vont nous être soumis.

Nous avons le devoir de nous montrer dignes d'être les mandataires du Peuple gabonais.

Au nom de la dignité, au nom du bon sens, notre groupe parlementaire ne peut accorder sa confiance, à une politique hasardeuse, controversée qui a plongé le pays dans la précarité, le chômage et de la pauvreté.

Je vous remercie.

Fait à Libreville, le 09 mars 2007

Le Président

Pierre MAMBOUNDOU